

Le Département de la Charente-Maritime
& La Communauté de Communes de l'Île de Ré présentent

L'OFFRE ESTIVALE DU RÉSEAU DE NAVETTES "RESPI RÉ" ET LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES À LA RENTRÉE 2022

Pour une mobilité toujours plus durable dans l'Île de Ré



Depuis 2012, le Département de la Charente-Maritime a créé, en liaison avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré, **une offre de services de mobilité "RespiRé"** effectuée en véhicules "propres" visant à **réduire la part modale de la voiture individuelle** dans l'Île de Ré et à inscrire **l'activité touristique dans le développement durable**. Cette offre est financée par l'écotaxe.

Le réseau "RespiRé", exploité par la société Keolis, est actuellement composé de :

- Un service de "transport à la demande" sur toute l'île.
- 4 navettes permanentes de village
(La Flotte, Ste-Marie-de-Ré, St-Martin-de-Ré & Loix).

Renfort mi-saison :

- Mise en service de navettes dédiées au franchissement du pont.

Renfort pleine saison :

- Un ensemble de navettes estivales.





L'OFFRE DE SERVICE DE LA SAISON ESTIVALE 2022

L'offre estivale "RespiRé" a pour vocation de **desservir les points d'intérêts touristiques** et de **relier les différents villages** afin d'encourager les déplacements propres lors de cette période où le trafic automobile est dense.

À partir du 8 juillet prochain, en complément des navettes de franchissement du pont "piétons" et "vélos", et des navettes de village (*St-Martin-de-Ré et Loix*), les navettes estivales du réseau "RespiRé" font leur retour :

- La navette estivale Nord : Ars-en-Ré (Marché) <> Les Conches (St-Clément)
- La navette estivale Centre : Sainte-Marie <> Le Bois <> St-Martin <> La Flotte
- La navette estivale Sud : La Flotte <> Rivedoux <> Sainte-Marie
- La navette des plages de Rivedoux.

Des horaires prolongés en soirée pour permettre à tous de passer un été sans voiture !

Grâce à des horaires prolongés en soirée, entre 19h et 23h suivant le circuit, ces navettes permettront de passer un été sans voiture. Elles sont **accessibles à tous et gratuites** !

Seules les navettes de franchissement du pont reliant Le Belvédère à Sablanceaux sont payantes, 1€ l'aller avec le retour offert (*dans la limite des places disponibles*).

L'offre de transport à la demande reste également disponible durant tout l'été mais s'adapte en proposant un fonctionnement alterné entre le secteur Sud et le secteur Nord exclusivement le matin de 9h à 12h :

- Le secteur Sud : le service fonctionnera les lundis, mercredis et vendredis.
- Le secteur Nord : le service fonctionnera les mardis, jeudis et samedis.

LE RÉSEAU RespiRé ÉVOLUE POUR UNE RENTRÉE PLUS ADAPTÉE

À compter du 2 septembre 2022 et pour une période de 4 ans, un nouveau marché d'exploitation du réseau "RespiRé" sera mis en œuvre par le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de Commune de l'île de Ré. À ce titre et au regard des taux de fréquentation des services et rythmes saisonniers, des évolutions s'appliqueront dès la rentrée de septembre :

➤ L'extension des navettes estivales

L'offre de service des 3 navettes estivales Nord, Centre et Sud sera étendue jusqu'à la fin du mois de septembre. En effet, l'activité touristique enregistrée en septembre est désormais équivalente à celle du mois de juillet, il est donc essentiel de prolonger une offre de mobilité adaptée pour répondre à la demande qui reste élevée à cette période. Ces navettes pourront être également mises en service pendant certaines vacances scolaires (Toussaint et Pâques), en réponse aux flux touristiques à ces périodes.

➤ Le renforcement du service à la demande

Au regard des besoins de la population permanente et dans un souci d'optimisation de l'offre, le service "Respi Ré à la Demande" sera très fortement renforcé. Il permettra ainsi d'offrir aux usagers de nouvelles opportunités avec :

- Des plages horaires doublées : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Une offre étendue à toute l'île, quel que soit son point de départ dans l'île possibilité de rejoindre une des 10 communes de l'île avec 23 arrêts propres (fin de la sectorisation Nord/Sud).
- Des conditions de réservation facilitées.

Le développement du transport à la demande occasionne un redéploiement des moyens entraînant la **suppression des navettes de village de Ste-Marie-de-Ré, de La Flotte et de Loix trop peu fréquentée** pour justifier le maintien d'un service continu tous les jours de la semaine. Le service de transport à la demande offrira des possibilités de déplacement plus étendue avec des horaires plus souples. **Le service de la navette de St-Martin-de-Ré quant à lui sera maintenu** toute l'année, fort d'une fréquentation très satisfaisante. Quant à la Commune de Loix, elle sera, dès le mois de septembre systématiquement desservie par la ligne régionale 3, avec un arrêt à "Château d'eau".

"RESPIRÉ" s'adapte et évolue pour mieux répondre aux attentes de déplacements quotidiens des Rétais grâce à un service de transport à la demande renforcé et Offrir des solutions de déplacements aux touristes sur les périodes à forte influence en adaptant son réseau jusqu'au mois de septembre et en périodes scolaires.

PLUS D'INFOS ➤ la.charente-maritime.fr / cdciledere.fr / 05 46 09 20 15